



DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MONLET
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2023

Le conseil municipal s'est réuni le Vendredi 24 Novembre 2023, à 18 heures 30, sous la présidence de Michel DESSIMOND, Maire.

Nombre de conseillers en exercices : 09

Quorum : 05

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de conseillers votants : 09

Etaient présents : MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER-Frédéric DELOLME -Laurent GARNIER- Roland MEYSSONNIER-Raphaël SABY- Eric SOUBEYRE Christine VALENTIN .

Etait absent : Daniel PICOT ayant donné pouvoir à Michel DESSIMOND

Secrétaire de séance : M RITTER Philippe a été désigné secrétaire de séance

Ordre du jour de la séance :

Adoption du procès-verbal de la précédente réunion.

23/2023-Demande DETR /2024 Voirie

24/2023-Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

25/2023-Admission en non-valeur de produits irrécouvrables /Cantine

.....
OBJET : 23/2023 –DEMANDE DETR 2024 TRAVAUX DE VOIRIE-PLAN DE FINANCEMENT

M le Maire soumet au conseil municipal le programme de voirie 2024 dont le coût estimatif est de 148 974 € HT ou 178 768.80 € TTC; sachant qu'un réseau en altitude comme celui-ci mérite un suivi annuel pour essayer de le conserver dans un état satisfaisant. M le Maire propose de solliciter de la DETR –Dotation d'Equipement des Territoires- sur l'exercice 2024 pour mener à bien ce programme.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte de faire la remise en état de la voirie d'après le coût estimatif de **148 974 € HT** ou **178 768,80 € TTC**.
- sollicite de la DETR à hauteur de **40% du coût HT** sachant que la commune financera le solde sur les fonds libres de la collectivité, soit **88 974 € HT**.
- s'engage à inscrire les crédits au budget prévisionnel 2024.

OBJET : 24/2023 ENGAGEMENT LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Budget Général

M le Maire rappelle au conseil que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 01 janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du CGCT précise : <<...jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette>>

<i>chapitre</i>	<i>RAR/2022</i> <i>a</i>	<i>BP/2023</i> <i>b</i>	<i>DM/2023</i> <i>c</i>	<i>Assiette</i> <i>d=b+c</i>
20		20 000	0	20 000
21	30 000	261 056	0	261 056
23	14 000	300 000	0	300 000
		Total		581 056

Montant maximum des dépenses d'investissement autorisées : **581 056 x 25% = 145 264 €**

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif principal 2024, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de **145 264 €** répartis comme suit :

<i>chapitre</i>	<i>opération</i>	<i>objet</i>	<i>Montant</i>
2151	0038	<i>voirie</i>	40 000
Total			40 000

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité, les crédits proposés en investissement pour le budget général. Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2024.

OBJET : 25/2023 ADMISSION EN NON VALEUR/ BUDGET COMMUNE

Sur proposition de Mme le trésorier qui nous demande de procéder à une admission en non-valeur des titres de recettes de l'année 2017 pour un montant de **276.90 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de l'exercice 2017 :

N°66	pour un montant de	39.20 €
N° 120	pour un montant de	165.20 €
N°173	pour un montant de	<u>72.50 €.</u>
Total		276.90 €

Les crédits seront prélevés au C/ 6542 du budget principal.

Affaires Diverses :

Après consultation achat Remorque /tracteur

Adressage en cours d'achèvement -dénomination des voies et attribution des numéros pour l'ensemble des villages .

Compte-rendu réunion DEA/ ou la CAPEV remets la compétence eaux pluviales urbaines à la charge des communes .

Remise en état des bacs de Pouzols désolidarisés par véhicule.

Philippe RITTER : Secrétaire de séance

Michel DESSIMOND : Maire